

**Veillez prendre note que ce procès-verbal est sujet à des modifications; il sera soumis au conseil de ville pour approbation lors de la séance qui aura lieu le lundi 5 octobre 2020.**

**PROCÈS-VERBAL** de la 443e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 21 septembre 2020, à 19 h 29, au lieu habituel des délibérations, et diffusée sur le site Web de la Ville ainsi que sur sa page Facebook.

**SONT PRÉSENTS :**

- M. Pierre Corbeil, maire;
- M. Denis Giguère, conseiller;
- Mme Karen Busque, conseillère;
- Mme Èveline Laverdière, conseillère;
- Mme Céline Brindamour, conseillère;
- M. Léandre Gervais, conseiller;
- Mme Sylvie Hébert, conseillère;
- Mme Lisyane Morin, conseillère;
- M. Robert Quesnel, conseiller.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :**

- Me Sophie Gareau, directrice générale;
- Mme Chantale Gilbert, trésorière;
- Me Annie Lafond, greffière.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte.

**RÉSOLUTION 2020-292**

Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE l'ordre du jour de la 443e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 21 septembre 2020, à 19 h 29, au lieu habituel des délibérations, et diffusée sur le site Web de la Ville ainsi que sur sa page Facebook, soit et est adopté tel que préparé.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**RÉSOLUTION 2020-293**

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 8 septembre 2020.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

QUE le procès-verbal de la 442e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le mardi 8 septembre 2020, à 19 h 30, au lieu habituel des délibérations, et diffusée sur le site Web de la Ville ainsi que sur sa page Facebook, soit et est approuvé tel que rédigé.

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture du présent procès-verbal par la greffière n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise à chacun des membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**RÉSOLUTION 2020-294**  
Adoption du second projet de règlement 2020-28.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léandre Gervais,

APPUYÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

QUE le second projet de règlement 2020-28, amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'autoriser spécifiquement à l'intérieur de la zone 742-Pb l'usage 154 - *Maison de retraite et orphelinat*, soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**AVIS DE MOTION**  
Règlement 2020-28.

Un avis de motion est donné par le conseiller Léandre Gervais selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2020-28 amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'autoriser spécifiquement à l'intérieur de la zone 742-Pb l'usage 154 - *Maison de retraite et orphelinat*.

Un projet de règlement est déposé.

**AVIS DE MOTION**  
Règlement 2020-31.

Un avis de motion est donné par la conseillère Èveline Laverdière selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2020-31 amendant le règlement 2017-23 concernant le *Conseil local du patrimoine et de la culture* de la Ville de Val-d'Or.

Un projet de règlement est déposé.

**RÉSOLUTION 2020-295**  
Adoption du premier projet de règlement 2020-32.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Giguère,

APPUYÉ par le conseiller Léandre Gervais,

QUE le premier projet de règlement 2020-32, amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'autoriser à l'intérieur de la zone 600-Hc la classe d'usages H-j - *Habitation multifamiliale comportant de 4 à 6 logements* et de modifier l'article 6.1.5 - *Nombre de bâtiments principaux par terrain*, soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**RÉSOLUTION 2020-296**  
Adoption du premier projet de règlement 2020-34.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Karen Busque,

APPUYÉ par le conseiller Léandre Gervais,

QUE le premier projet de règlement 2020-34, amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but de porter à 5 étages plutôt qu'à 4 la hauteur maximale autorisée des bâtiments principaux à l'intérieur de la zone 820-CV, soit et est adopté tel que rédigé.

La conseillère Èveline Laverdière vote contre l'adoption de cette résolution.

« **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** »

**RÉSOLUTION 2020-297**

Adoption de la politique des saines habitudes de vie.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE la politique des saines habitudes de vie, annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adoptée telle que rédigée.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public via le *Système électronique d'appels d'offres* (SEAO) pour la fourniture de 190 000 litres d'essence régulière sans plomb, 850 000 litres de carburant diesel bas soufre, 6 500 litres de carburant diesel coloré et 1 000 litres de carburant super sans plomb;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, quatre entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis, soit:

SOUSSIONNAIRE	TYPE DE CARBURANT – PRIX LE LITRE			
	ESSENCE RÉGULIÈRE SANS PLOMB	DIESEL BAS SOUFRE	DIESEL COLORÉ	ESSENCE SUPER SANS PLOMB
Harnois Énergies inc.	-0,0114 \$	-0,0164 \$	0,089 \$	0,3291 \$
Énergies Sonic inc.	0,0049 \$	-0,0033 \$	0,0049 \$	0,02 \$
Les Huiles HLH Itée	0,00 \$	-0,0115 \$	0,0502 \$	0,0502 \$
Pétronor inc.	0,03 \$	0,012 \$	0,015 \$	0,03 \$

ATTENDU QUE la soumission présentée par Pétronor inc. comporte des irrégularités ayant pour effet d'entraîner son rejet;

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil de ville d'octroyer ce contrat au soumissionnaire ayant présenté l'offre la plus avantageuse pour la Ville, soit Harnois Énergies inc., aux prix mentionnés au tableau ci-dessus, excluant le prix à la rampe le jour de la livraison, les frais ainsi que les taxes applicables;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

**RÉSOLUTION 2020-298**

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de carburant et octroi du contrat à Harnois Énergies inc.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de 190 000 litres d'essence régulière sans plomb, 850 000 litres de carburant diesel bas soufre, 6 500 litres de carburant diesel coloré et 1 000 litres de carburant super sans plomb, soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire, Harnois Énergies inc., aux prix indiqués ci-dessous, excluant le prix à la rampe le jour de la livraison, les frais ainsi que les taxes applicables:

- Essence régulière sans plomb:	-0,0114 \$ le litre
- Carburant diesel bas soufre:	-0,0164 \$ le litre
- Carburant diesel coloré:	0,089 \$ le litre
- Carburant super sans plomb:	0,3291 \$ le litre

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

ATTENDU QU'un plan-projet d'opération cadastrale du lot 6 315 367 et d'une partie des lots 5 121 602 et 5 122 269 du cadastre du Québec, préparé par M. Mathieu Mauro, arpenteur-géomètre, sous le numéro 0 799 de ses minutes, est soumis au conseil de ville pour approbation;

ATTENDU QUE ce plan-projet d'opération cadastrale du secteur de la rue Blériot respecte les exigences de l'article 4.1.5 du règlement de lotissement 2014-10;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, en vertu de sa résolution 219-2790 en recommande l'approbation;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec ces recommandations;

**RÉSOLUTION 2020-299**

Approbation d'un plan-projet d'opération cadastrale du secteur de la rue Blériot, à l'aéroport.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léandre Gervais,

APPUYÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le plan-projet d'opération cadastrale préparé par M. Mathieu Mauro, arpenteur-géomètre, sous le numéro 0 799 de ses minutes, montrant le lot 6 315 367 et une partie des lots 5 121 602 et 5 122 269 du cadastre du Québec, situés dans le secteur de la rue Blériot, à l'aéroport, soit et est approuvé tel que préparé.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

ATTENDU QU'un plan-projet d'opération cadastrale préparé par M. Mathieu Mauro, arpenteur-géomètre, sous le numéro 1548 de ses minutes est soumis au conseil de ville pour approbation;

ATTENDU QUE ce plan-projet d'opération cadastrale consiste en la création des lots 6 373 509 à 6 373 511 à même le lot 4 951 941, tous du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, en vertu de sa résolution 219-2799, recommande l'approbation de ce plan-projet d'opération cadastrale, sous réserve de l'observation des conditions stipulées à l'article 2.3 du règlement de lotissement 2014-10 et des obligations qui en découlent;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léandre Gervais,

APPUYÉ par le conseiller Denis Giguère,

**RÉSOLUTION 2020-300**

Approbation d'un plan-projet d'opération cadastrale d'un terrain situé au 121, chemin Céré.

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le plan-projet d'opération cadastrale préparé par M. Mathieu Mauro, arpenteur-géomètre, sous le numéro 1548 de ses minutes, montrant la création des lots 6 373 509 à 6 373 511 à même le lot 4 951 941, tous du cadastre du Québec, soit et est approuvé tel que préparé, sous réserve du respect des conditions énoncées à l'article 2.3 du règlement de lotissement 2014-10 et des obligations qui en découlent.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

ATTENDU QU'en vertu de ses résolutions 21-209, 21-210 et 21-211, le comité consultatif de circulation recommande diverses interventions en matière de stationnement, de circulation et de signalisation;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec ces recommandations;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville décrète :

- le déplacement de la signalisation de la limite de vitesse sur la rue La Vérendrye et l'ajout d'une telle signalisation sur la rue Fisher, à proximité de l'école Saint-Sauveur, conformément à la proposition soumise par la Division ingénierie du Service des infrastructures urbaines, datée du 14 mai 2020;
- l'interdiction de stationner sur rue sur le boulevard Barrette, entre le débarcadère de l'école Saint-Joseph et l'avenue Perrault;
- l'établissement à 50 km/h de la vitesse maximale autorisée aux deux parties riveraines du chemin des Merisiers;
- autoriser le mouvement en ligne droite sur l'allée nord de la 3e Avenue, à son intersection avec la rue Giguère, lorsqu'on circule d'est en ouest.

QUE le conseil de ville autorise la mise en place de la signalisation appropriée.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

ATTENDU QUE les mesures de confinement imposées à la population au printemps 2020 en raison de la pandémie à la Covid-19 rappellent plus que jamais l'importance de disposer d'un logement décent;

ATTENDU QUE 305 590 ménages du Québec ont besoin d'un logement adéquat et abordable et que l'offre actuelle ne permet pas de combler ces besoins;

ATTENDU QUE les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre le double objectif de venir en aide aux ménages les plus vulnérables et de générer d'importantes retombées économiques;

ATTENDU QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

ATTENDU QUE la construction de logements sociaux et communautaires contribuerait grandement à la relance de l'économie québécoise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Karen Busque,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville appuie l'Association des groupes de ressources techniques du Québec et demande au gouvernement de financer la construction de 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure l'habitation sociale et communautaire au coeur de son plan de relance économique.

QUE copie de cette résolution soit transmise:

- Mme Andrée Laforest, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Mme Sonia LeBel, présidente du Conseil du trésor;
- M. Éric Girard, ministre des Finances;
- M. Pierre Dufour, député d'Abitibi-Est et ministre;
- M. Éric Cimon, directeur, Association des groupes de ressources techniques du Québec.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**COMMENTAIRE**

Correspondance.

**Correspondance.**

La greffière n'a retenu aucune correspondance à communiquer à l'assemblée.

**COMMENTAIRE**

Période de questions réservée au public.

**Période de questions réservée au public.**

M. Martin Legaut s'inquiète de l'impact environnemental potentiel de l'opération d'un garage industriel au 217, chemin de l'Envol. Ce terrain est possiblement contaminé et M. Legault craint que les activités qui y sont exercées ne viennent contaminer les propriétés voisines et leurs puits. Il dénonce également le bruit excessif engendré par les camions. Il dépose une pétition à l'intention des membres du conseil, signalant ces problématiques et demandant l'intervention de la Ville.

M. Jean-François Boisvert, de Puissance Carrée, a déposé une demande au MERN pour l'acquisition de terrains aux fins de réaliser un projet de lotissement en 2<sup>e</sup> rangée sur le chemin Bellerive. Le comité consultatif d'urbanisme a constaté que ce secteur faisait l'objet de projets distincts de deux promoteurs.

M. Boisvert demande donc à la Ville de faire preuve de transparence et d'équité et d'appuyer également son projet.

Le maire l'assure que la Ville n'exerce aucune discrimination dans la mesure où l'usage projeté est conforme à la réglementation. Il souligne également le défi que présente la gestion des eaux de surface et des eaux usées domestiques dans un secteur non desservi.

-----

**RÉSOLUTION 2020-303**  
Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE la séance soit levée.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

Et la séance est levée à 20 h 06.

---

**PIERRE CORBEIL, maire**

---

**ANNIE LAFOND, notaire**  
**Greffière**